

Raphaëlle NOLLEZ-GOLDBACH et Julie SAADA

Questions de justice internationale. Droits de l'homme, justice pénale et justice réparatrice.

Université Paris Diderot-Paris 7, Dalle les Olympiades, Immeuble Montréal,
105 rue de Tolbiac, 75013 Paris
salle 030

En collaboration avec le Collège International de Philosophie, le CSPRP (EA 2376, Université Paris 7, master de philosophie et sociologie politique), NoSoPhi /Philosophies contemporaines, (EA 3562, Université Paris 1) et Triangle (UMR 5206, ENS LSH).

Ce séminaire portera sur le rôle de la justice pénale et les transformations qu'elle opère dans les relations internationales et dans les transitions politiques, en particulier au lendemain de violences ayant entraîné de graves violations des droits de l'homme. Dans ces contextes, l'une des principales questions est de savoir que faire des structures politiques, des victimes et des criminels du régime passé. Le recours à justice pénale suscite nombre d'attentes : celle-ci doit non seulement juger les criminels, définir des mesures de réparations, mais elle devrait aussi réconcilier les parties, contribuer à une refondation du lien social et des institutions propres à un État de droit, enfin, avoir un rôle de dissuasion et de prévention. Le développement relativement récent de la justice pénale internationale, sous ses multiples formes, doit cependant être interrogé du point de vue de ses *présupposés* : quels sont les fondements philosophiques de la justice pénale internationale ? Dans quelle mesure cette dimension pénale suppose-t-elle une communauté internationale à laquelle le criminel aurait porté atteinte, alors que, dans les faits, cette communauté n'existe pas ? Quelle ontologie sociale pour penser la responsabilité morale et la responsabilité pénale au plan international ? Le recours au concept d'humanité permet-il de penser le caractère universel de cette justice ? Quel est le sens et la mesure de la peine pour un « crime de masse », un crime contre l'humanité, un génocide ? La justice pénale internationale doit aussi être pensée à partir de son *effectivité* : est-elle une justice de vainqueurs ? Quelle est sa réception parmi les populations concernées par les crimes ? Les amnisties n'expriment-elles pas le paradoxe d'un droit qui suspend sa propre effectivité ? Les impunités ne signalent-elles pas l'impuissance ou la politisation de cette justice ? Articulant les approches descriptives et normatives, ce séminaire fera dialoguer des juristes, des philosophes, des historiens et des politologues.

7 mars, 16h30-19h :

Après les crimes : punir, au nom de quel droit ? Ne pas punir, pour quelle paix ? J. Saada.

14 mars, 16h30-19h

De Nuremberg à Jérusalem : quelle justice pour juger les crimes de masse ? Avec E. Pasquier (philosophe), I. Delpla (philosophe, Montpellier 3), M. Leibovici (philosophe, Paris 7).

21 mars 16h30-19h

Colloque « Le droit, entre théorie et critique », Science Po et Paris 1.

28 mars, 13h30-16h

Crimes et châtements, crimes et amnisties. De l'Algérie à l'Afrique du Sud, avec Lydia Aït Saadi (historienne, Paris 8), Laetitia Bucaille (politologue, Bordeaux 4)

4 avril, 16h30-19h

Droit international et justice pénale : entre apologie du pouvoir et utopie mondiale. J. Saada.

11 avril, 16h30-19h

La justice pénale dans les transitions politiques. Kora Andrieu (philosophe, Paris 4), M. Bessone (philosophe, Rennes 1, sous réserve).

Mercredi 9 mai, 16h-18h

« Droit international et juridictions pénales internationales »

Raphaëlle Nollez-Goldbach

Mercredi 16 mai, 16h-18h

« Cour pénale internationale et le Tribunal spécial pour le Liban »

Raphaëlle Nollez-Goldbach